

Recentralisation

Par [JFB](#) le ven 16/09/2011 - 13:21

Avec cette nouvelle réforme, les écoles passeront de la tutelle municipale à celle de l'Etat, les enseignants seront contraints de se présenter à des examens au cours de leur carrière et les programmes scolaires seront centralisés...

Respectant le souhait du ministère des Ressources nationales en charge de l'Education, la propriété de toutes les écoles, retournera dans le giron de l'Etat, à l'exception des écoles confessionnelles et de celles dépendant de fondations. Les villes de plus de 2000 habitants pourraient néanmoins garder la propriété de leurs écoles.

Les mesures de la loi

L'une des nouveautés de la proposition de loi est de rendre l'école maternelle obligatoire dès l'âge de 3 ans. D'après les informations du journal Magyar Nemzet, le gouvernement envisage d'introduire l'enseignement toute la journée à l'école primaire ainsi qu'au collège. Cette mesure figurait depuis longtemps parmi les objectifs du Fidesz afin, notamment, d'améliorer la situation des enfants défavorisés. Dans le cas de l'école primaire, l'enseignement pourra avoir lieu dans des classes fusionnées et la durée des cours des 4 premières classes passera de 45 à 30 minutes. Les missions du collège seront de développer les compétences des élèves, de leur donner la possibilité de faire du sport quotidiennement, de les initier à l'apprentissage de matières spécialisées et enfin, de les préparer à des études secondaires.

La nouvelle loi contient également des changements quant à l'emploi des enseignants. Ils devront passer 80% de leur temps de travail à l'école. Leur carrière commencera désormais par une période de stage de 2 ans. Ceux ayant réussi l'examen clôturant cette période pourront accéder au grade I. Un examen supplémentaire sera nécessaire afin d'acquérir le grade II. Les enseignants possédant un diplôme spécial en pédagogie et une expérience de 14 ans pourront

être nommés "enseignant-maître". Ceux détenant un statut de chercheur et ayant une ancienneté d'au moins 14 ans pourront se voir accorder le titre d'"enseignant-chercheur". La secrétaire d'Etat responsable de l'Education, Rózsa Hoffmann, a déclaré à l'Agence de presse hongroise MTI que le nouveau système de qualification des enseignants sera accompagnée d'une augmentation des salaires de 30 à 50% à partir de septembre 2013.

Les écoles alternatives

La nouvelle réforme qui est censée remplacer le système en vigueur depuis 1993 touchera les écoles alternatives sur deux points importants : leur financement et les programmes scolaires. Le gouvernement envisage de déterminer de façon plus précise le contenu des programmes d'enseignement pour toutes les classes et demandera aux écoles alternatives de les suivre rigoureusement. Par la suite, des programmes cadres seront élaborés sur la base des orientations du système d'éducation national mis en application par le ministre en charge de l'Education. Les écoles alternatives, contraintes de suivre ces programmes cadres ne pourront alors définir que 10% du contenu de leurs enseignements.

Selon le projet, à partir de 2012 les établissements scolaires recevront du budget central le salaire des enseignants et autres employés. La maintenance des immeubles, des équipements pédagogiques et tout autre coût associé seront financés sous forme d'aide financière supplémentaire. Les écoles alternatives, confessionnelles et dépendant de fondations obtiendront, elles aussi, le salaire des enseignants du budget central mais ne pourront bénéficier d'autres aides financières que suite à un accord conclu entre l'établissement et le ministre responsable de l'Education.

Unité ou division ?

Le 8 août dernier, Zoltán Pokorni, président de la commission Education auprès du Parlement a affirmé que l'école maternelle devrait être obligatoire dès l'âge de 4 ans et que le système de qualification des enseignants ne devrait être introduit que si les ressources financières le permettent. Le débat entre Mme Hoffmann et M. Pokorni semble perdurer. Vont-ils arriver à un compromis ?

Máté Kovács

•
Catégorie
Agenda Culturel